



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Services du Cabinet
Service interministériel de
défense et protection civiles

Gap, le 04 avril 2018

Affaire suivie par : Rémi Alberti
Téléphone : 04.92.40.48.14
Courriel : remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr
SIDPC/Prévention/Risques Naturels/AiguillesPasdeLours

Relevé de conclusions **Audioconférence Glissement de terrain Haut-Guil** **04 avril 2018**

Suivi du glissement :

-RTM et CD 05 : Activité intense sur le compartiment Est. Les cibles du mur de soutènement et de la chaussée ont dépassé les seuils d'alerte.

Nette fissure dans le mur de soutènement (entre les cibles MS3 et MS4), gîte importante de ce dernier.

Il faut s'attendre à :

- La poursuite des coulées boueuses.
- Le basculement partiel du mur de soutènement.
- Le gonflement d'un bourrelet frontal qui pourrait finir par se déverser sur la route.

Le risque d'obstruction du Guil est probable, ce qui pourrait entraîner une submersion (délai 24 à 48h) du pont du Gouret, voire du rond-point de retournement de la route de secours.

Le contournement du pont pourrait se faire en empruntant le pont, plus en amont, dit « des chiens de traîneau », au prix du déneigement de l'une des pistes y conduisant. La protection du rond-point semble plus difficile à envisager. Le recours à un engin de TP pour réduire le bouchon demeure envisagée.

Les messages d'alerte délivrés par les automates seront modifiés afin d'être plus audibles et intelligibles. La question de l'utilisation du fil de rupture comme moyen d'alerte s'il venait à rompre sans que le glissement n'atteigne et ne bouche le Guil, est posée. La présence des stations hydrométriques utilisées comme moyens d'alerte est rappelée.

La chronologie des images issues des caméras de surveillance sera précisée.

Météo : Quelques précipitations à caractère orageux aujourd'hui (de 5 à 15mm), puis douceur jusqu'à dimanche avant une reprise des perturbations et baisse des températures en début de semaine prochaine.

Circulation :

Route de secours : L'arrêté préfectoral d'ouverture à la circulation et de réglementation de la route de secours sera modifié afin de permettre au CD 05 de réglementer les fermetures liées aux opérations de travaux et d'instruire (après demande d'avis à la préfecture), les demandes de dérogations.

La question de la réglementation du passage des piétons, vélos, et camping-cars, demeure à l'étude.

Continuité :

Le Sous-Préfet de Briançon, prenant ses fonctions le 9 avril 2018, pourra être en charge de la question du comité de suivi.

Monsieur le Maire d'Abriès soulève à nouveau la question du classement en catastrophe naturelle, ainsi que celle de la mise en service de la piste « haute ». A ce stade, l'activation de cette piste semble relever plutôt de l'initiative locale. Il est rappelé la possible mise en cause de la responsabilité du maire de la commune sur le territoire de laquelle un accident se produirait.